

La santé des employés, c'est l'affaire de tous!



Docteur Mathieu Piché, chiropraticien
D.C., M.Sc., PCEOCQ

Plusieurs secteurs de l'industrie font face à des défis concernant la main-d'œuvre : vieillissement de la population, pénurie de la main-d'œuvre spécialisée et mondialisation pour n'en nommer que quelques-uns. Or, dans un tel contexte, l'attention que certaines entreprises portent à la santé de ses travailleurs peut s'avérer être un facteur concurrentiel pour conserver en poste les meilleurs facteurs humains assurant les performances de l'entreprise.

À l'échelle québécoise, les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les troubles d'ordre psychologique sont les principales affections à l'origine des arrêts de travail prolongés. Selon le Conseil du patronat du Québec, les coûts reliés à l'absentéisme représentent en moyenne 17 % de la masse salariale. Les lésions en « ite » et les affections vertébrales (maux de dos) comptaient pour environ 40 % des lésions indemnisées par la CSST en 2005.

L'approche classique pour faire face à la réalité mentionnée ci-haut est d'agir après que l'affection ait fait des dommages. Pourtant, les investissements dans la prévention peuvent être salutaires pour une organisation. En effet, une étude menée chez Visa Desjardins entre 2011 et 2004, à laquelle le GP2S (Groupe entreprises en santé) a contribué, fait état d'un rendement de 1,50 \$ à 3 \$ pour chaque dollar investi.

Les investissements en santé peuvent prendre plusieurs formes selon les besoins et la dimension de l'entreprise. Il peut s'agir de conférences sur l'alimentation, la présence d'un gymnase au sein de l'entreprise, de l'élaboration d'un programme d'aide aux employés, de services ergonomiques pour l'optimisation des postes de travail, etc. Plusieurs ordres professionnels s'affairent à offrir des solutions de santé intéressantes pour les décideurs d'entreprise. L'Ordre des chiropraticiens du Québec offre à ses membres depuis l'automne 2011 un programme de certification en entreprise (PCE) afin d'outiller les chiropraticiens à intervenir efficacement à même les milieux de travail. Le chiropraticien œuvrant directement en entreprise peut intervenir dès les premiers symptômes d'inconforts ressentis pour éviter toute aggravation des TMS.

En somme, les coûts liés à la non-santé deviennent un défi incontournable en matière de compétitivité pour les organisations. Peu importe les gestes posés pour améliorer la santé des travailleurs, les décideurs doivent comprendre qu'il s'agit d'un investissement profitable à moyen et long terme. La santé, c'est l'affaire de tous !

**882-125, rue Shefford
Bromont (Qc) J2L 1C4**

**Pour plus de renseignements sur les services du
Docteur Mahtieu Piché, Chiropraticien :**

450 534-1157 poste 125 • www.chiroduvillage.com

